

**ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RADIO
AMATEUR CANADIENNE (CCRAC)**

DATE : Le vendredi 11 septembre 1998

HEURE : De 9 h à 15 h

LIEU : Siège social de la Radio Amateurs of Canada

720, chemin Belfast, Ottawa (Ontario)

PRÉSIDENT : Mike Connolly

PARTICIPANTS : INDUSTRIE CANADA : Mike Connolly, Tom Jones, John Nosotti, Kathleen Mcree, Darius Breau, Harold Carmichael

RAC : Bill Gillis, Jim Dean, Doug Leach, Ken Pulfer, Daniel Lamoureux, Debbie Norman, Patrick Doherty, Farrell Hopwood

1. MOT D'OUVERTURE

Le président signale que c'est la dernière réunion du CCRAC à laquelle Farrell Hopwood assiste à titre de président de la RAC et il dit tenir à le féliciter de son excellent travail et de sa contribution inestimable dans le milieu de la radio amateur. Le président souligne également la nomination de Patrick Doherty à la présidence de la RAC et lui souhaite beaucoup de chance dans son nouveau poste. Farrell Hopwood lui répond qu'il a bien aimé être président de la RAC et que les relations de travail entre la RAC et Industrie Canada ont été productives; il félicite le Ministère du professionnalisme avec lequel il a dirigé les réunions du CCRAC.

**2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26
MAI 1998**

Conformément au mandat du CCRAC, les coprésidents doivent approuver le compte rendu analytique de la dernière réunion avant qu'on puisse l'adopter. Étant donné que le compte rendu analytique de la dixième réunion du CCRAC n'a pas encore été approuvé, il est impossible pour le moment de le distribuer.

De plus, la RAC aimerait revoir une partie du texte du compte rendu analytique de la neuvième réunion du CCRAC, parce qu'elle a l'impression qu'il ne reflète pas exactement ce qui a été dit lors de la réunion. Le président fait observer que c'est tout à fait acceptable d'après le *Roberts Rules of Procedure* et que le Ministère serait prêt à discuter plus longuement de cette question. Il est convenu que les représentants de la

RAC et d'Industrie Canada discuteront du compte rendu analytique des neuvième et dixième réunions du CCRAC hors du cadre de la réunion.

3. RAPPORT DE SITUATION SUR LA PROPOSITION RELATIVE À LA BANDE DE DIX MÈTRES

Comme il avait été convenu lors de la dernière réunion du CCRAC, la RAC a envoyé à Industrie Canada une demande officielle de modification des qualifications requises par les radioamateurs pour l'exploitation de la bande de dix mètres. Le Ministère propose de publier sous peu dans la Gazette du Canada un avis de projet de modification aux fins de consultation publique. Étant donné qu'un certain nombre d'autres questions touchant le service d'amateur demeurent en suspens, on s'attend à ce qu'elles soient réglées en même temps.

4. SIMPLIFICATION DU PROCESSUS D'AUTORISATION POUR LE SERVICE D'AMATEUR

Industrie Canada expose la proposition de simplification du processus d'autorisation pour le service d'amateur.

La RAC lui fait savoir qu'elle n'a rien contre l'idée de simplifier le processus d'autorisation, mais que certains éléments de la proposition la préoccupent. Elle croit surtout qu'il est essentiel, pour que les amateurs puissent continuer à s'autoréglementer, que soit maintenue une base de données contenant leur adresse postale. La RAC aimerait également savoir quelle pourrait être l'incidence de l'élimination des licences sur le statut du service d'amateur.

Le Ministère indique qu'il a l'intention de continuer à tenir à jour la liste des adresses des radioamateurs pour ce qui est du certificat d'autorisation. La RAC est d'accord, mais elle croit cependant qu'il devrait être question dans la proposition de simplification d'obliger les radioamateurs à informer Industrie Canada de tout changement d'adresse. Elle croit qu'il ne serait pas suffisant de leur permettre de faire leur changement d'adresse dans une base de données publique. Il faudrait qu'un mécanisme quelconque les oblige à s'assurer périodiquement que leur adresse postale est la plus récente.

Le Ministère dit qu'il comprend les préoccupations de la RAC et qu'il examinera les mesures qu'il peut prendre pour régler le problème.

Il est ensuite question de la perte possible du statut réglementaire pour le service de radio amateur en raison de l'élimination des licences. La RAC a

peur qu'en l'absence de licences, la structure réglementaire actuelle cesse de s'appliquer.

Le Ministère dit avoir l'intention d'indiquer dans le document de travail qu'il n'y aura pas perte du statut réglementaire par suite de l'élimination des licences. Des modifications devront être apportées aux règlements actuels sur la radiocommunication afin qu'ils continuent tous à s'appliquer à la nouvelle autorisation, c'est-à-dire le certificat d'opérateur radio. On admet qu'il y a une certaine confusion quant au type de privilège que confère une licence radio par opposition à un certificat d'opérateur. Dans la *Loi sur la radiocommunication*, les deux types d'autorisation sont utilisés par le ministre. L'avis qui sera publié dans la Gazette du Canada indiquera clairement quels règlements seront modifiés et comment ils s'appliqueront au service d'amateur.

Le projet de document de travail est examiné en détail. On discute ensuite des précisions qu'il faudrait y apporter. Un certain nombre de suggestions sont faites au sujet des modifications qui pourraient être apportées pour préciser certains points. On souligne également qu'il faudrait peut-être insister sur le fait que le certificat autorisera son titulaire à exploiter une station d'amateur.

5. IMPACT DE L'UTILISATION PLUS RÉPANDUE D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE NE NÉCESSITANT PAS DE LICENCE

La RAC craint qu'en raison de la tendance aux services sans fil, plus d'appareils sans fil de faible puissance ne fassent leur apparition sur le marché. Ces appareils, tout comme les services autorisés, ont tendance à partager les bandes de fréquence avec le service d'amateur, lesquelles, dans bien des cas, sont attribuées à titre secondaire. La RAC est préoccupée par l'impact que cela pourrait avoir sur le service d'amateur si la tendance à la déréglementation des services radio se maintient. Le Ministère est d'accord pour dire que la prolifération des services sans fil s'accroîtra et qu'il est très difficile de prédire ce que l'avenir nous réserve. Cependant, même les services qui ne nécessitent pas une licence doivent être exploités à l'intérieur d'un cadre réglementaire et il ne faudrait pas croire qu'aucune restriction ne s'applique pour la seule raison qu'une licence n'est pas requise.

6. RAPPORT DE SITUATION SUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE BANDE 2,4 GHz À TITRE PRIMAIRE

En juillet dernier, la RAC avait demandé à Industrie Canada qu'une bande 2,4 GHz soit attribuée au service d'amateur, à titre primaire, à la suite de ce qui s'était fait aux États-Unis. Industrie Canada fera enquête pour voir où en sont les choses.

7. VENTES ILLÉGALES D'ÉQUIPEMENT ET EXPLOITATION ILLÉGALE D'UN FAMILY RADIO SERVICE (FRS)

Aux États-Unis, un poste radio portatif de faible puissance n'exigeant pas de licence, appelé FRS, est utilisé sur les bandes décimétriques mobiles terrestres. Certains de ces appareils ont fait leur apparition au Canada et des fabricants ont demandé l'autorisation de les vendre ici. C'est pourquoi Industrie Canada publiera bientôt dans la Gazette du Canada un avis sur l'introduction possible de ce service radio particulier au Canada. Le Ministère indique qu'il espère qu'un document de travail à ce sujet sera rendu public à l'automne aux fins de consultation publique. Il indique également que c'est une question plutôt complexe étant donné qu'un grand nombre de stations autorisées au Canada utilisent actuellement les fréquences FRS et qu'elles pourraient éprouver des difficultés à cause du brouillage causé par des exploitants non autorisés.

8. RÉVISION DES BANQUES DE QUESTIONS D'EXAMEN

Le logiciel d'examens de radioamateurs et les banques de questions d'examen révisées ont été élaborés en prévision de la délégation. Le Ministère avait informé la RAC à la dernière réunion du CCRAC qu'il avait toujours l'intention d'introduire les nouvelles banques de questions et la RAC voulait savoir ce qu'il entendait faire à ce sujet.

Le Ministère informe la RAC qu'il a toujours l'intention d'introduire les banques de questions révisées maintenant qu'elles ont été élaborées, mais il aimerait tout d'abord procéder à l'initiative de simplification pour le service d'amateur. Il est donc difficile pour le moment de donner une date précise à laquelle le nouvel examen pourrait être utilisé. Selon la RAC, il faudra laisser plusieurs mois s'écouler entre le moment où les banques de questions seront devenues publiques et l'entrée en vigueur des nouveaux examens afin que les examinateurs délégués aient le temps de bien se préparer.

9. VÉRIFICATION DES COMPÉTENCES DES EXAMINATEURS DÉLÉGUÉS

À la dernière réunion du CCRAC, la RAC avait indiqué son intention de présenter à Industrie Canada une proposition dans laquelle elle recommanderait une procédure de vérification pour les examinateurs délégués, mais elle n'a pas eu l'occasion de le faire. Le Ministère dit qu'il a l'intention de modifier la Circulaire d'information sur les radiocommunications (CIR)-1 en ce qui concerne la procédure applicable aux examens d'amateur et qu'il invitera certainement la RAC à lui faire ses commentaires avant de mettre la dernière main au document.

10. AFFAIRES NOUVELLES

A) GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATIFS D'APPEL (GTIA)

Comme elle l'a indiqué à la dernière réunion du CCRAC, la RAC a, en collaboration avec la Radioamateur du Québec Inc. (RAQI), consulté les radioamateurs de tout le Canada au sujet du rapport du GTIA. Ce rapport a été publié dans *The Canadian Amateur* de même que dans *Radioamateur du Québec* ainsi que dans les pages Web de la RAC et de la RAQI. Tous les radioamateurs ont été invités à faire part de leurs commentaires dans les deux langues officielles et, en trois mois, on a reçu au total 105 réponses. La RAC a récemment envoyé à Industrie Canada une lettre dans laquelle elle résumait les résultats de son examen et lui faisait des recommandations au sujet de la mise en oeuvre du rapport du GTIA.

Le Ministère répond qu'il vient tout juste de recevoir la lettre de la RAC et qu'il ne peut pas faire de commentaires pour le moment au sujet de quelque recommandation que ce soit. Le consensus général semble être que les amateurs ne sont en faveur d'aucune modification importante à la politique actuelle sur les indicatifs d'appel. Les radioamateurs ont dit souhaiter ardemment que la politique sur les indicatifs d'appel soit appliquée plus uniformément à l'échelle du pays. Industrie Canada s'attend que l'initiative de simplification proposée et la prestation des services à partir d'un bureau unique régleront vraisemblablement le problème de l'application de la politique relative aux indicatifs d'appel.

B) DIFFICULTÉS LIÉES AUX PYLÔNES SUR LA CÔTE OUEST

La RAC indique que des difficultés continuent à se poser sur la côte ouest pour ce qui est de l'installation des pylônes et du fait que les autorités responsables de l'utilisation des sols ne sont pas au courant de la politique d'Industrie Canada. La RAC ne veut pas discuter en détail de ces questions puisqu'elles seront examinées une à une à l'échelle locale. Elle a tenu à les porter à l'attention du CCRAC simplement pour qu'Industrie Canada sache que certaines municipalités canadiennes ne sont pas au courant du

processus de consultation.

11. PRÉPARATION DE LA DOUZIÈME RÉUNION

La douzième réunion du CCRAC aura lieu à Ottawa dans l'après-midi du 27 mai 1999.